



ABONNEMENT ANNUEL AU MUR D'ESCALADE DE LARUNS

TARIFS DE L'ABONNEMENT ANNUEL AU MUR D'ESCALADE :

L'année s'entend de septembre 2021 à début septembre 2021.

ADULTE (+ 18 ans) : 60 €

ENFANT (à partir de 6 ans) : 30 €

LA FICHE D'ABONNEMENT AU MUR D'ESCALADE est mise à votre disposition à l'accueil de la Mairie ((Précisez ENFANT ou ADULTE).

La fiche sera à retourner renseignée et signée à l'accueil de la Mairie de Laruns, accompagnée des pièces à fournir suivantes :

- **Certificat médical (activité escalade),**
- **Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle** incluant l'activité escalade, et
- **Photo d'identité** simple (on peut faire une copie)

L'agent vous préparera alors une carte personnelle d'abonnement plastifiée dûment identifiée avec votre photo ou celle de votre enfant et vos noms.

Elle sera à porter impérativement, en apparence, accrochée au baudrier, pour contrôle par un agent de la Commune ou le garde-Champêtre.

Vous recevrez par la suite, par courrier à votre domicile, un titre du Trésor Public pour le paiement. Le paiement se fera au Trésor public.

BADGE D'ACCES AU GYMNASSE (Un par famille) :

En raison de la période COVID, la distribution des badges est retardée.

Tous les badges déjà distribués la saison dernière, ont été désactivés et le resteront jusqu'à la fin du contrôle du pass sanitaire. Vous serez informés de la date de leur réactivation informatique. (Merci de nous préciser, sur la fiche d'inscription, le numéro gravé sur le porte-badge métallique en votre possession).

Vous serez engagé(e)s à respecter :

- **LE REGLEMENT D'UTILISATION DU MUR D'ESCALADE PROTOCOLE SANITAIRE, défini par arrêté municipal n° 14/POL/2013**
- **LES REGLES DE PRATIQUE ET DE SECURITE, liées à la pratique de l'activité de l'escalade.**
- **LES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR**